

Tourisme, Patrimoine et Culture

RAPPORT ANNUEL

2025 – 2026

New Nouveau Brunswick

Tourisme, Patrimoine et Culture

Rapport annuel 2025-2026

Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4806-6 (copie papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-4808-0 (PDF : version française)
ISSN 2368-6405 (copie papier bilingue)
ISSN 2368-6421 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenante-gouverneure

Son Honneur l'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Isabelle Thériault
Ministre

De la sous-ministre à la ministre

L'honorable Isabelle Thériault
Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Madame la Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel qui décrit les activités du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Hélène Bouchard
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3
Message de la ministre 5
Message de la sous-ministre 6
Priorités du gouvernement 7
Faits saillants 8
Résultats en matière de rendement 11
Vue d'ensemble des divisions 16
Information financière 21
Résumé des activités de recrutement 25
Résumé des projets de loi et des activités législatives 27
Résumé des activités liées aux langues officielles 28
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 31
Rapport conformément à la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 32

MESSAGE DE LA MINISTRE

Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de l'exercice 2025-2026, grâce à la formidable équipe de Tourisme, Patrimoine et Culture, qui fait preuve chaque jour de passion, de créativité et de professionnalisme dans son travail. Je vous remercie de votre perspicacité et de votre soutien.

Je suis également reconnaissante envers nos partenaires et je suis ravie des relations de collaboration que nous continuons d'entretenir, soutenues par un intérêt commun pour le renforcement de la croissance économique du Nouveau-Brunswick. Par le tourisme, les arts et la culture, l'archéologie et le patrimoine, le sport, les loisirs et les parcs, le Ministère contribue à renforcer l'économie et les collectivités et à améliorer la qualité de vie du Nouveau-Brunswick. Notre travail soutient les visiteurs, les résidentes et résidents, les artistes, les athlètes, les organismes patrimoniaux, les entreprises et les collectivités de la province.

Au cours de la dernière année, nous avons atteint de nombreuses étapes clés, notamment la publication de *Nouvelle perspective*, la nouvelle stratégie touristique provinciale visant à accroître les dépenses des visiteurs et à renforcer le tourisme tout au long de l'année; le lancement de *Soyons actifs Nouveau-Brunswick!*, une stratégie d'activité physique axée sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie; la mise en œuvre d'un rabais de 25 pour cent pour les résidentes et résidents du Nouveau-Brunswick sur les droits d'entrée dans les parcs provinciaux, encourageant les gens à faire de l'activité physique et à passer plus de temps à l'extérieur; et la proclamation de la *Loi sur le statut de l'artiste*, qui reconnaît officiellement les artistes professionnels et favorise une rémunération équitable.

Les artistes professionnels du Nouveau-Brunswick enrichissent nos vies et renforcent nos collectivités. Ils sont les piliers du secteur créatif de la province et génèrent des retombées culturelles, sociales et économiques pour tous. Nous nous employons à évaluer le soutien que nous accordons au secteur des arts et de la culture, à repérer les lacunes et à analyser ce que nous pouvons faire pour les combler efficacement.

Ces initiatives témoignent de la volonté du Ministère d'obtenir des résultats concrets pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, et je suis fière d'y contribuer.

Pour l'année qui vient, nous allons continuer sur notre lancée pour faire avancer les priorités qui favorisent la croissance, les possibilités et une meilleure qualité de vie pour les gens du Nouveau-Brunswick.



L'honorable Isabelle Thériault
Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

L'exercice 2025-2026 a été une année de croissance et de réalisations pour le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Partout dans la province, le tourisme a affiché de bons résultats, avec une augmentation annuelle de 3,3 pour cent des dépenses des visiteurs et un bond de 10 pour cent de la fréquentation de nos parcs provinciaux. Avec la publication d'une nouvelle stratégie touristique quinquennale, *Nouvelle perspective*, et d'un plan marketing stratégique audacieux, nous sommes en voie de faire progresser les revenus touristiques de 1 milliard de dollars, pour atteindre 3,7 milliards de dollars d'ici 2031.

L'élaboration de cette stratégie s'est appuyée sur de vastes consultations de l'industrie du tourisme. J'ai aimé travailler avec des partenaires de l'industrie, dont l'apport a été essentiel pour que notre plan soit sur la bonne voie et qu'il réponde aux besoins du secteur. Je remercie également notre équipe d'avoir relevé ce défi et d'avoir établi une stratégie qui contribuera à la viabilité à long terme du tourisme dans notre province.

Autre réalisation importante au cours de la dernière année : l'examen approfondi de nos programmes de financement des arts et de la culture. Nous avons mené des consultations dans les quatre coins de la province pour tracer une nouvelle voie dans la façon dont nous gérons et administrons nos programmes des arts, de la culture et du patrimoine. Ces efforts se poursuivront au cours du prochain exercice en vue de la publication d'un plan d'action culturel renouvelé en 2026. Nous n'aurions pas pu mener ce travail à bien sans l'aide et l'expertise de nos partenaires.

Au cours du dernier exercice, notre province a connu des conditions météorologiques extrêmes, notamment de fortes chaleurs et des feux de forêt constants. Je tiens à remercier notre personnel des parcs, qui a travaillé sans relâche pour que nos parcs demeurent sûrs et accessibles pour les visiteurs.

La publication de la nouvelle stratégie d'activité physique, *Soyons actifs Nouveau-Brunswick!*, met davantage à contribution les parcs pour favoriser le bien-être et la vie active. La Direction des parcs joue un rôle actif en vue d'offrir des expériences de grande qualité aux visiteurs et aux résidents.

C'est l'engagement dont fait preuve notre personnel qui contribue à faire de la province un endroit où il fait bon vivre et qu'il est agréable de visiter, et je suis fière de faire partie de cette équipe dynamique et avant-gardiste.



Hélène Bouchard
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des gens du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a axé ses efforts sur les histoires et les solutions dont nous font part les résidents et résidentes de la province. Notre objectif est de changer la donne et d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes qui habitent dans cette province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous grandissons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons novatrices de faire les choses. Le GNB fait porter ses efforts sur les étapes nécessaires pour faire progresser ses priorités, et le travail est accompli chaque jour de façon plus efficiente et plus efficace. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants. En travaillant ensemble, nous pouvons bâtir l'avenir meilleur que nous méritons tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats et mise sur la confiance et l'autonomisation des personnes et des organismes qui travaillent sur le terrain avec les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois afin d'obtenir des résultats.

Priorités

Le GNB se consacre à créer un avenir meilleur pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Pour concrétiser cette vision, plusieurs priorités ont été définies dans les domaines suivants :

- Soins de santé
- Vie abordable et logement
- Éducation
- Économie
- Environnement
- Gouvernement de confiance

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chacun des domaines prioritaires, ainsi que les informations les plus récentes sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer notre succès. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site : gnb.ca/responsabilite.

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a axé son action sur les priorités gouvernementales suivantes :

- Explore NB a réalisé une activité à grande incidence à OASIS Montréal, une exposition attirant quelque 15 000 visiteurs pendant une moyenne d'environ 35 minutes, soit une valeur d'exposition médiatique d'environ 4 millions de dollars pendant la haute saison de planification des voyages, faisant progresser directement la stratégie de croissance touristique du Nouveau-Brunswick sur le marché québécois.
- Lancement de *Nouvelle perspective : Stratégie touristique 2026-2031 du Nouveau-Brunswick*, une feuille de route pour accroître les dépenses des visiteurs, renforcer les entreprises touristiques, favoriser le tourisme tout au long de l'année et positionner le secteur comme un moteur clé de la croissance économique de la province.
- La *Loi sur le statut de l'artiste* a été proclamée, reconnaissant officiellement les arts comme une profession valorisée au Nouveau-Brunswick et définissant le rôle des artistes professionnels. Avec quelque 2 700 artistes professionnels et 9 000 travailleurs supplémentaires dans le secteur de la culture, cette loi historique rehausse l'activité économique et améliore l'accès aux arts pour tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.
- Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick ont accueilli plusieurs événements importants en 2025-2026, dont le tournoi de golf Omnium Explore NB de la PGA et les passionnants Jeux d'aventure pour enfants à Mactaquac, le Crankworx Adrenaline Mountain Bike Festival de renommée mondiale à Sugarloaf et le captivant Festival de sculptures de sable à la plage New River. Ces événements ont favorisé l'activité touristique, accru la sensibilisation à l'égard des parcs provinciaux et contribué à l'activité économique locale.
- Lancement de *Soyons actifs Nouveau-Brunswick!*, une stratégie et un plan d'action à l'échelle de la province visant à accroître l'activité physique, à réduire les comportements sédentaires et à améliorer la santé et la qualité de vie des résidentes et résidents.
- Nous avons fait progresser les priorités du gouvernement en matière de transport actif en collaborant avec les collectivités pour multiplier les infrastructures, comme les sentiers pédestres et cyclables, dans le but de favoriser des collectivités plus saines. Signalons entre autres la mise sur pied d'un comité consultatif et d'un comité interministériel et l'organisation du Sommet sur le transport actif au cours duquel plus de 80 parties prenantes ont fourni des commentaires sur les recommandations du comité consultatif.
- Investissement de 120 000 $ dans l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick pour favoriser la formation de la main-d'œuvre et améliorer les compétences, le leadership et la qualité des services dans le secteur du tourisme.
- Lancement de notre campagne *Ressentez le Nouveau-Brunswick,* qui a reçu une reconnaissance nationale et a remporté la médaille d'argent aux Prix de l'Association canadienne du marketing 2025.
- Près de 288 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont visité nos parcs provinciaux en tant que visiteurs journalier, dépassant de 2 pour cent notre objectif, grâce à l'engagement du gouvernement d'accorder un rabais de 25 pour cent sur les laissez-passer des parcs provinciaux.
- Lancement réussi de la page intranet de Tourisme, Patrimoine et Culture, qui sert de centre d'information. Élaborée en fonction des résultats liés à l'amélioration de l'expérience des

employés, la page présente les réalisations du Ministère et du personnel et sert de plateforme regroupant les outils, les gabarits et les ressources destinés au personnel.

- Amélioration des outils internes, y compris un intranet ministériel et un répertoire du personnel du bureau central, pour aider les membres du personnel à trouver de l'information, à communiquer avec leurs collègues et à rendre la prestation des services plus efficace.
- Consultation de près de 350 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, de plus de 20 groupes de parties prenantes et de titulaires de droits des Premières Nations au sujet de la *Loi sur les parcs* dans le cadre d'un examen décennal. L'information recueillie a été communiquée aux parties prenantes et sera intégrée dans la prise de décisions législatives et stratégiques.
- La Direction de l'archéologie et du patrimoine a délivré le nombre record de 202 permis de travaux archéologiques sur le terrain en 2025, soit une augmentation de 22 pour cent par rapport à l'année précédente, ce qui témoigne de la croissance continue de l'activité archéologique dans la province. Ces travaux jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine du Nouveau-Brunswick et soutiennent la recherche universitaire, l'aménagement responsable et l'économie de la province. La Direction a également délivré trois permis de travaux paléontologiques sur le terrain, 15 permis de modification de site archéologique et 11 permis relatifs à des lieux du patrimoine provincial.
- Grâce au Programme d'emplois d'été dans les musées communautaires de la Direction de l'archéologie et du patrimoine, 118 étudiantes et étudiants ont été embauchés en 2025 dans 65 établissements à l'échelle de la province. Ces postes ont offert des occasions d'emploi enrichissantes tout en aidant les participants et participantes à acquérir des compétences professionnelles et à approfondir leur compréhension de l'histoire et du patrimoine du Nouveau-Brunswick. Ils ont également permis aux musées de la province de maintenir leurs portes ouvertes au public pendant la saison estivale achalandée.
- Mise en œuvre d'un nouveau système de suivi sur le Web, CLIFF, à l'échelle du Ministère, y compris la formation au sein du Ministère et l'établissement et la communication de procédures opérationnelles normalisées, afin de moderniser et d'optimiser les systèmes de gestion des fichiers.
- Consultations publiques visant à guider le renouvellement du plan d'action culturel, au moyen de cafés citoyens en présentiel et en virtuel auxquels ont pris part 667 participants des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, de sondages sectoriels et de séances individuelles de mobilisation. Les résultats de ces consultations ont été résumés dans *Écouter et découvrir* : *Vers un plan d'action culturel renouvelé pour le Nouveau-Brunswick*, publié en janvier 2026.
- Moncton et la région de Saint John ont été choisies comme hôtes des Jeux d'été du Canada de 2029. Ces jeux accueilleront des athlètes, des entraîneurs et des visiteurs de partout au pays et mettront en valeur la culture, les communautés et la capacité des hôtes à organiser d'importants événements nationaux tout en faisant progresser le développement du sport à long terme et en générant des retombées économiques et touristiques.
- Le Salon du tourisme du Canada atlantique, un marché biennal du tourisme interentreprises (B2B) de premier plan, a eu lieu à Saint John en octobre. Cet événement a réuni des voyagistes nationaux et internationaux et des entreprises du tourisme du Canada atlantique afin d'établir des relations concrètes. Le Nouveau-Brunswick y était bien représenté avec 66 délégués issus de 53 organismes du secteur.

- Au cours de l’exercice 2025-2026, les parcs provinciaux ont affiché une croissance et un succès appréciables, le nombre de visiteurs ayant progressé de plus de 9 pour cent par rapport à 2024-2025. Les recettes générées ont continué de grimper, augmentant de 18 pour cent par rapport à l’exercice précédent. Ces réalisations témoignent de la capacité constante des parcs du Nouveau-Brunswick d’offrir des expériences exceptionnelles, de stimuler les économies locales et d’enrichir la vie des résidents et des visiteurs.
- En 2025-2026, tous les ministères ont collaboré à l’élaboration du premier plan d’accessibilité triennal du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce plan décrit la façon dont les ministères travailleront pour reconnaître et supprimer les obstacles à l’accessibilité, et prévenir leur formation du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.
- Le plan d’accessibilité a été élaboré à partir des commentaires de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant connu des obstacles, et comporte cinq objectifs :
    - Rendre les espaces gouvernementaux plus accessibles.
    - Veiller à ce que les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois puissent recevoir des renseignements et communiquer avec le gouvernement de manière accessible.
    - Renforcer la capacité du gouvernement à reconnaître et à supprimer les obstacles, et à prévenir leur formation.
    - Faciliter les demandes de services gouvernementaux et le recours à ceux-ci.
    - Apporter des changements afin de réduire les obstacles auxquels les personnes ont dû faire face.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Résultat nº 1 – Nuitées de camping dans des parcs provinciaux

Cette mesure recense le nombre de nuitées de camping vendues dans les parcs provinciaux.

Pourquoi est-ce important?

Les parcs provinciaux constituent une importante destination de loisirs et de tourisme. Les nuitées de camping vendues représentent également la source de revenus la plus importante pour les parcs provinciaux et sont essentielles au rendement financier.

Rendement général

Le nombre de nuitées de camping continue d'augmenter, et les commodités et la programmation des parcs s'améliorent afin d'enrichir l'expérience des visiteurs.

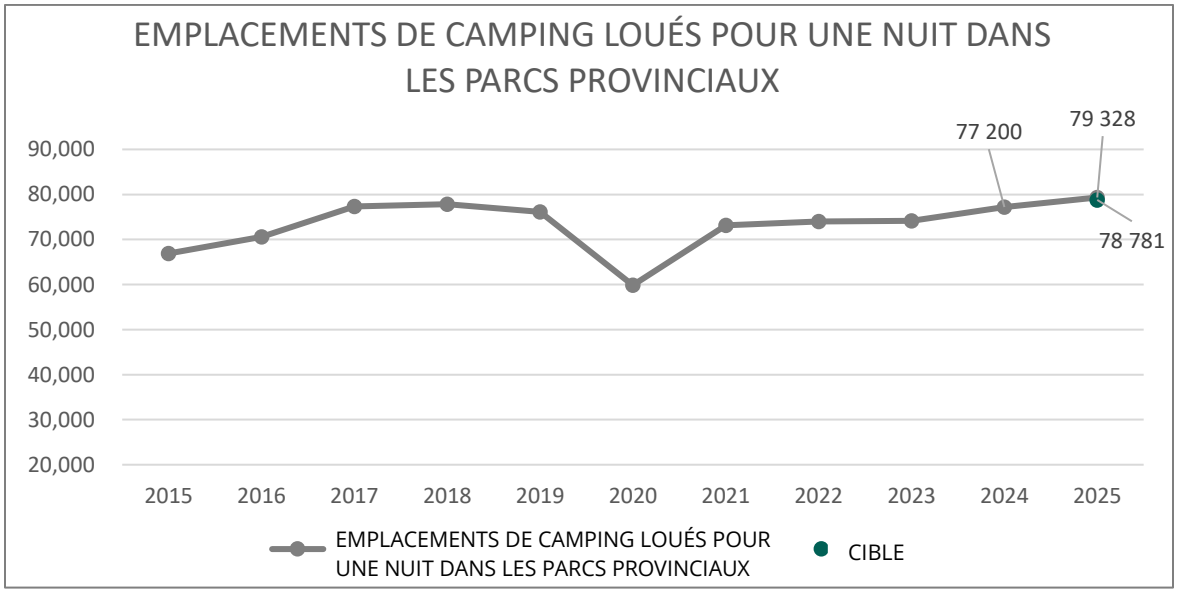
Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

- Campagnes de marketing réservées aux parcs
- Sondages en ligne auprès de la clientèle après les visites afin de recueillir des commentaires et d'améliorer l'expérience de camping
- Mise en place d'un rabais de 25 % pour les résidents du Nouveau-Brunswick qui visitent certains parcs

Référence : 77 200

Cible : 78 781

Chiffres réels : 79 328



Résultat nº 2 – Dépenses touristiques

Les dépenses touristiques sont la mesure du rendement économique du secteur du tourisme. Elles comprennent toutes les dépenses engagées pendant un voyage, comme l'hébergement, la nourriture, le transport, les achats au détail et les loisirs.

Les voyages sont effectués notamment pour le plaisir, les affaires, pour magasiner, rendre visite à des amis et à la famille et pour d'autres raisons personnelles.

Pourquoi est-ce important?

Les entreprises comptent sur les touristes pour leurs revenus. Une augmentation réelle des dépenses indique que l'économie est en croissance.

Rendement général

- Les dépenses touristiques totales ont atteint 2,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2024.
- Les dépenses dans la province ont augmenté de 7,8 %, atteignant près de 1 milliard de dollars.
- La valeur des exportations a augmenté de 4,9 % pour s'établir à 1,53 milliard de dollars.
- Le marché québécois a connu une forte croissance de 24,3 %.
- Le marché ontarien a progressé de 9,2 %.
- Les marchés d'exportation européens prioritaires (Allemagne, France, Royaume-Uni) ont enregistré une croissance modeste (+3,7 %).
- Bien que les États-Unis demeurent un marché clé, le rendement s'est atténué en 2025 : les dépenses des visiteurs américains ont reculé de 1,8 %.

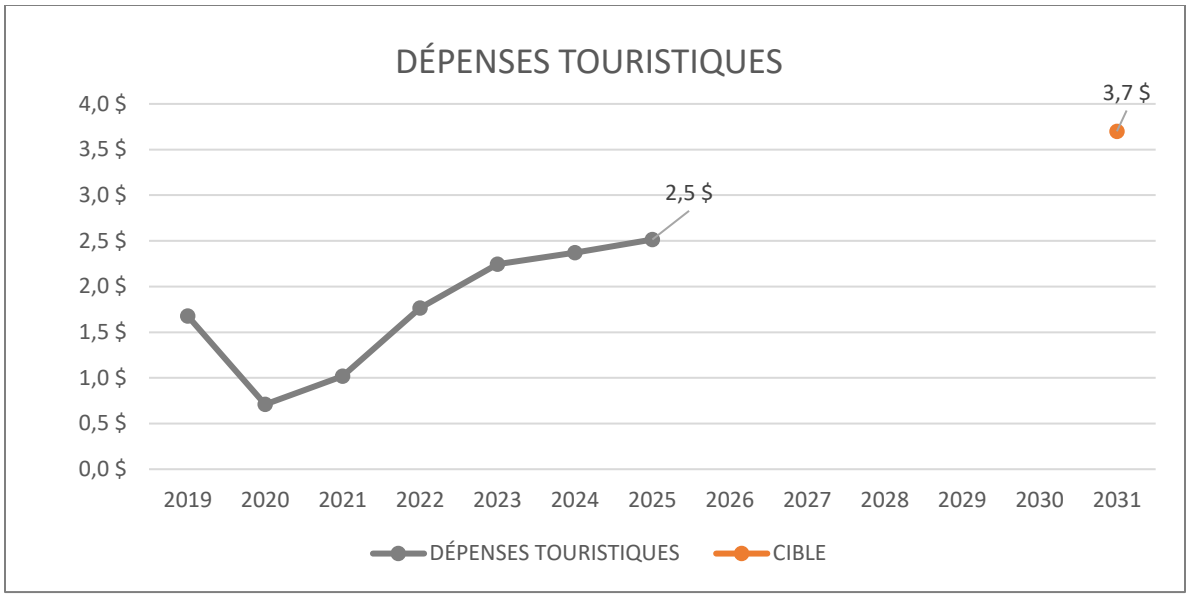
Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

- Lancement de la stratégie touristique, *Nouvelle perspective*, en octobre
- Participation à une activité à forte incidence à OASIS Montréal
- Immersion par les sens des navetteurs torontois pour promouvoir le Nouveau-Brunswick dans la station Bloor-Tonge
- Signature d'un protocole d'entente avec l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick pour la prestation d'une formation sur l'IA à l'intention de l'industrie du tourisme
- Mise en œuvre d'un rabais de 25 % pour les Néo-Brunswickois dans nos parcs provinciaux
- Organisation de la deuxième édition annuelle de l'Omnium Explore NB dans le cadre du PGA Tour Americas
- Poursuite de la promotion du Nouveau-Brunswick sur divers marchés grâce à la campagne primée *Ressentez le Nouveau-Brunswick*

Référence : 2,5 milliards de dollars de dépenses des visiteurs en 2025

Cible : 3,7 milliards de dollars de dépenses des visiteurs en 2031

Chiffres réels : Sans objet puisque 2025 est la référence et que la stratégie ne commence qu'en 2026-2027.



Résultat nº 3 – Nombre d'occasions pour les artistes professionnels dans les secteurs des arts et de la culture

Nombre d'occasions offertes aux artistes professionnels grâce aux subventions accordées par le Ministère.

Pourquoi est-ce important?

Le gouvernement s'engage à soutenir les artistes et à rendre les arts plus accessibles pour la population du Nouveau-Brunswick. Cet engagement contribue à améliorer le bien-être socioéconomique des artistes professionnels, tout en offrant aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises davantage d'occasions de profiter des arts, ce qui rehausse leur bien-être général et leur qualité de vie.

Rendement général

Il y a eu 7 178 engagements ou occasions pour des artistes professionnels, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement à accroître le revenu et le statut socioéconomique des artistes.

Les engagements d'artistes professionnels ont augmenté de 8 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Les gains moyens par occasion artistique ont également augmenté, ce qui indique que les possibilités de croissance n'ont pas lieu aux dépens de la rémunération des artistes.

Le nombre de projets a augmenté de 10 et deux organismes de plus ont été soutenus par rapport à l'exercice précédent. En outre, 17 autres collectivités ont été rejointes, et les retombées pour chaque collectivité ont également été mesurées.

Tous programmes confondus (comprenant 302 projets financés), 180 organismes artistiques et culturels ont été soutenus dans 54 collectivités, pour un total de 420 engagements communautaires.

Selon les rapports soumis au gouvernement, ces projets ont rejoint plus de 782 904 millions de participants et spectateurs.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

- Améliorations apportées au programme pour appuyer la sélection de projets à grande incidence qui utilisent d'autres sources de financement
- Proclamation de la *Loi sur le statut de l'artiste*
- Lancement de la trousse d'outils sur le statut de l'artiste
- Surveillance de l'embauche d'artistes professionnels par les ministères
- Initiatives non subventionnées continues qui soutiennent les artistes et en font la promotion, notamment :
    - Initiatives d'art public, collectionArtNB et ententes de partenariat
    - Collaborations avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour promouvoir la présence d'artistes dans les écoles en lien avec les objectifs gouvernementaux visant à soutenir les artistes et à accroître l'accès aux arts
    - Lancement du nouveau site Web Arts et Culture, qui met en évidence des billets de blogue promotionnels sur les artistes du Nouveau-Brunswick et facilite l'accès des organismes du secteur pour la promotion de leur travail sur la plateforme

Référence : Au total, 6 647 occasions pour artistes professionnels ont été rendues possibles grâce à un financement de 10,3 millions de dollars en 2024-2025 (une moyenne de 1 555,75 $ par artiste).

Cible : L'objectif annuel relatif au nombre d'occasions offertes aux artistes grâce à un financement sera fixé dans le cadre de la planification stratégique pour 2026-2027, avec la finalisation du plan d'action culturel, et tiendra compte de la réorganisation du programme et des augmentations budgétaires.

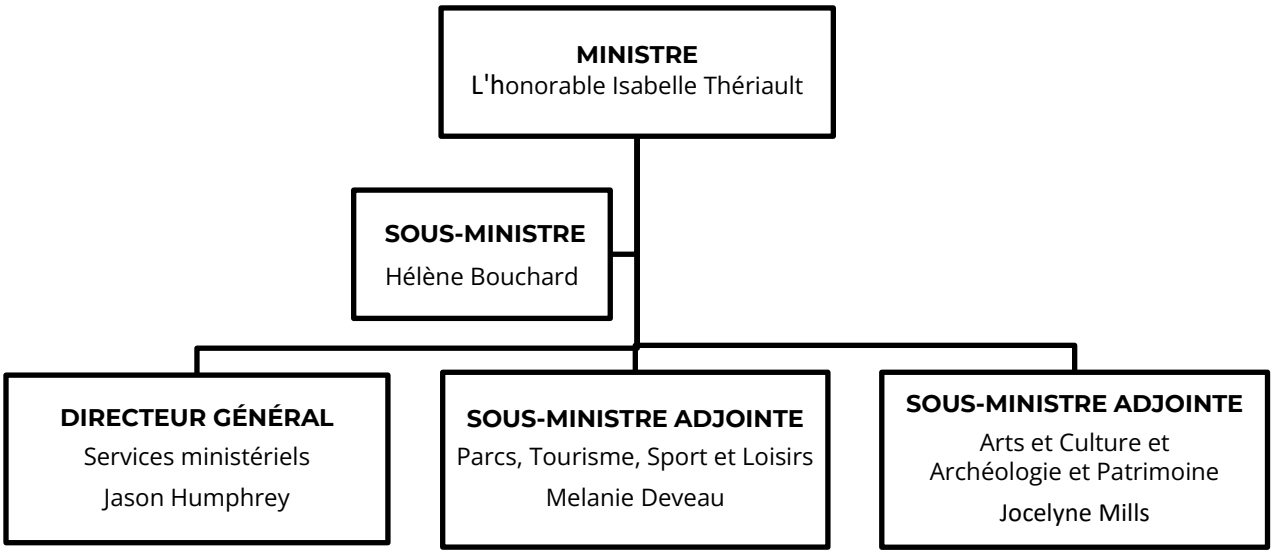
Chiffres réels : Au total, 7 178 occasions pour des artistes professionnels ont été rendues possibles grâce à un financement de 12,7 millions de dollars en 2025-2026 (une moyenne de 1 775,09 $ par artiste).

SURVOL DES OPÉRATIONS DU MINISTÈRE

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture est responsable de la promotion et de la préservation de la culture, du patrimoine et des destinations du Nouveau-Brunswick. Nous incitons les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à être fiers de leur province et à encourager les visiteurs à en découvrir la beauté naturelle, la culture et l'histoire.

Grâce à des programmes de financement, à des services consultatifs et à une planification stratégique, nous contribuons au développement et à la croissance des collectivités, des organisations locales et des entreprises. Nous travaillons en étroite collaboration avec des parties prenantes et des partenaires de tout le gouvernement afin de stimuler les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel dans les secteurs des arts, du sport, du patrimoine et du tourisme. Enfin, nous travaillons ensemble à créer de nouvelles possibilités et à assurer la prestation de services et d'expériences de grande qualité pour les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois.

Organigramme des échelons supérieurs



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Parcs

Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel de la province tout en servant d'espaces inclusifs pour les loisirs, le tourisme, le bien-être et l'apprentissage. Ils favorisent l'activité physique, l'intendance environnementale et la compréhension de la nature, tout en offrant des possibilités de loisirs en plein air, d'éducation et de communion avec la nature.

Immobilisations

En 2025, le Ministère a continué de développer son solide programme d'immobilisations et d'infrastructures, qui assure la surveillance de plus de 1 300 bâtiments, de 1 200 emplacements de camping, de 81 établissements d'hébergement (chalets, cabanes, hôtel), de 250 km de routes non gérées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure ainsi que de milliers de kilomètres de sentiers.

Parcs provinciaux

Guidé par la *Loi sur les parcs*, le Ministère gère fièrement 25 parcs provinciaux et une réserve de la Couronne, qui, ensemble, offrent diverses possibilités de loisirs, d'exploration et de communion avec la nature.

Attirant plus d'un million de visiteurs chaque année, ces parcs sont des centres essentiels pour l'engagement communautaire, le tourisme et la croissance économique, générant des revenus de plus de 12 millions de dollars. Les parcs provinciaux supervisent une gamme d'opérations, notamment des marinas, des rampes de mise à l'eau d'embarcations, des plages, des terrains de camping, des pistes de ski, des parcs à vélos, un centre de damage de sentiers de motoneiges, des terrains de golf, des stations-service, des magasins et des dizaines de concessions florissantes. Avec trois installations fonctionnant toute l'année durant et plus de 500 employés en haute saison, le réseau des parcs joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie tout en soutenant les moyens de subsistance de la région et les économies locales.

Ces parcs permettent également de tenir des événements de calibre mondial, tels que le tournoi de golf Omnium Explore NB de la PGA à Mactaquac et l'Adrenaline Mountain Bike Festival de Crankworx à Sugarloaf, positionnant le Nouveau-Brunswick comme une destination de choix pour le tourisme d'aventure.

Tourisme

La Division du tourisme soutient une industrie touristique dynamique, inclusive et concurrentielle au Nouveau-Brunswick. Grâce à la promotion provinciale, à des expériences de qualité pour les visiteurs et au soutien fourni aux collectivités et aux partenaires de l'industrie, la Division aide le secteur à se développer et à réussir.

Chaque année, le Nouveau-Brunswick accueille plus de huit millions de visiteurs et génère 2,5 milliards de dollars en dépenses des visiteurs, renforçant ainsi l'économie provinciale et mettant en valeur l'offre touristique unique de la province.

Guidée par la stratégie touristique *Nouvelle perspective*, la Division fait la promotion du Nouveau-Brunswick comme destination touristique de choix, notamment en étant responsable de la valorisation de la marque touristique provinciale, des campagnes publicitaires, des relations avec l'industrie du voyage et des partenariats stratégiques sur le marché national et le marché international.

Elle stimule également la création de produits en déterminant les possibilités d'améliorer et d'élargir les expériences touristiques. Les investissements dans de nouvelles offres et dans de nouveaux festivals et événements contribuent à attirer les visiteurs et à rehausser la réputation du Nouveau-Brunswick en tant que destination incontournable.

Développement du tourisme

La Direction du développement du tourisme offre la vision et le leadership nécessaires pour faire croître le secteur touristique du Nouveau-Brunswick et enrichir l'expérience des visiteurs. En soutenant les entrepreneurs touristiques, les petites entreprises, les régions, les organismes à but non lucratif et les collectivités, la Direction contribue à créer des expériences sûres, prêtes pour le marché et fondées sur la recherche qui distinguent notre province. La Direction se concentre sur le soutien à la croissance de l'industrie, la valorisation des nouvelles tendances touristiques, le renforcement des capacités et la participation communautaire. Elle collabore également avec les ministères et les parties prenantes de l'industrie pour créer et gérer de façon durable un réseau provincial de sentiers en versant des fonds pour la construction et l'entretien de sentiers motorisés et non motorisés partout au Nouveau-Brunswick.

Industrie du voyage, médias touristiques et partenariats

La Direction a pour mandat de stimuler la fréquentation, la notoriété du Nouveau-Brunswick et les séjours avec nuitée pour les touristes en provenance de marchés éloignés en entretenant des relations avec des entreprises clés du secteur du voyage et en collaborant avec les médias spécialisés en tourisme. Elle incite les journalistes à raconter des histoires captivantes sur la province, ce qui accroît sa visibilité sur des marchés concurrentiels. En outre, la Direction collabore avec les compagnies aériennes, VIA Rail Canada et le secteur des croisières pour faire connaître et maintenir les programmes assurant un accès au Nouveau-Brunswick. Les partenariats stratégiques, à l'échelle nationale comme à l'échelle panatlantique, permettent à la Direction de maximiser sa portée par la mise en commun de ressources.

Marketing stratégique

La Direction du marketing stratégique dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie marketing des destinations du Nouveau-Brunswick, faisant de la province une destination de voyage attrayante sur les marchés national et international.

La Direction est responsable de la stratégie de marque de destination, du marketing intégré auprès des consommateurs, de la publicité, du marketing numérique, de la stratégie de contenu, de la

connaissance des publics, des initiatives ayant recours aux sites Web et à la technologie, des partenariats stratégiques, de l'activation des commandites et de la mesure du rendement. Grâce à un marketing novateur fondé sur les données et à la collaboration avec des partenaires de l'industrie, la Direction incite les voyageurs à choisir le Nouveau-Brunswick tout en renforçant la marque touristique de la province et en soutenant le tourisme et la croissance économique à long terme.

Festivals et événements

La Direction des festivals et des événements stimule la fréquentation en favorisant la croissance des festivals et des événements du Nouveau-Brunswick dans quatre grandes catégories : les festivals, les grands événements, les événements d'affaires et le tourisme sportif.

Cet effort combine l'aide financière, le soutien des exploitants et exploitantes et des initiatives de marketing qui font de la province une option de premier plan pour l'organisation d'événements.

Sport et loisirs

La Direction du sport et des loisirs assure un leadership stratégique et un soutien permettant de renforcer le système provincial de sports et de loisirs, ce qui crée davantage d'occasions qui améliorent la vie active et le mieux-être des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Le sport, les loisirs, l'activité physique et le transport actif favorisent des populations en meilleure santé, plus solidaires et florissantes. Ces activités contribuent au bien-être physique et mental, ainsi qu'au développement social et économique, et renforcent les liens communautaires. Les modes de vie actifs réduisent les coûts des soins de santé, favorisent l'inclusion et permettent de développer des compétences essentielles, comme le leadership, le travail d'équipe et la résilience.

La Direction fait porter ses efforts sur :

- la collaboration avec des organismes de sport et de loisirs, ainsi qu'avec des partenaires locaux afin d'améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois par le sport, l'activité physique et les loisirs;
- la prestation de conseils d'experts et de connaissances sectorielles et la mise sur pied de réseaux provinciaux et nationaux pour aider les partenaires à faire face aux défis et à accéder à de précieuses ressources;
- le soutien des jeunes et des groupes en quête d'équité en éliminant les obstacles financiers et en faisant la promotion des milieux inclusifs, accueillants et sûrs;
- la recherche de façons de mettre les ressources collectives en commun afin d'initier un plus grand nombre de personnes aux bienfaits du sport, de l'activité physique, des loisirs et du transport actif, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté, la sécurité et le bien-être mental et physique.

Arts et culture

La Direction des arts et de la culture assure un leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes, des politiques et des stratégies du gouvernement qui soutiennent les secteurs des arts et de la culture du Nouveau-Brunswick, notamment :

- les arts visuels et les métiers d'art;
- les arts littéraires et l'édition;
- l'enregistrement musical et sonore;
- les arts de la scène, le théâtre et la danse;
- les films, la télévision et les nouveaux médias.

La Division reconnaît le rôle essentiel des arts en tant que moteurs économiques et sociaux. Elle appuie le secteur culturel en favorisant le développement culturel communautaire et en améliorant le statut professionnel et la viabilité des artistes, des organismes et des carrières artistiques.

Grâce à des programmes ciblés, à la collectionArtNB et à la collaboration avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb), la Direction renforce la communauté artistique. Elle crée également des possibilités pour les initiatives et les personnes au cœur de l'identité culturelle du Nouveau-Brunswick afin de veiller à ce que les arts continuent d'enrichir les collectivités et de contribuer à la vitalité culturelle et économique.

Patrimoine et musées

La Division du patrimoine et des musées favorise la conservation, le rayonnement et la connaissance des ressources du patrimoine culturel et naturel du Nouveau-Brunswick pour les générations actuelles et futures. Elle guide tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations, l'industrie et les particuliers relativement aux pratiques exemplaires pour conserver et gérer les ressources patrimoniales, archéologiques et paléontologiques.

La Division est composée de deux directions : Archéologie et patrimoine et le Village historique acadien.

Archéologie et patrimoine

La Direction de l'archéologie et du patrimoine, avec ses deux sections (réglementation et patrimoine), joue un rôle central dans la conservation, la gestion et la promotion de l'archéologie et du patrimoine du Nouveau-Brunswick.

La Section de la réglementation fait appliquer la *Loi sur la conservation du patrimoine* en assurant des fonctions de surveillance et d'exécution par rapport aux travaux archéologiques, au patrimoine bâti et aux travaux paléontologiques au Nouveau-Brunswick.

La Section des services patrimoniaux fournit de l'aide financière, des services de planification pour la conservation du patrimoine et un encadrement aux communautés muséales et patrimoniales de la province.

Village historique acadien

Le Village historique acadien préserve et met en valeur le patrimoine matériel et immatériel des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick de 1770 à 1950. Son double mandat consiste à servir à la fois la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs.

Services ministériels

La Division des services ministériels offre des services axés sur la clientèle pour favoriser, améliorer et soutenir les programmes, les priorités et le rendement du Ministère. Elle est composée de trois directions : la Direction des ressources humaines, la Direction des services financiers et de la gestion de l'information et de la technologie, et la Direction des initiatives et des politiques stratégiques.

Ressources humaines

La Direction offre du soutien et des conseils spécialisés dans des domaines comme l'expérience et la culture des employés, les relations de travail et avec le personnel, le recrutement et le maintien en poste, la classification, la santé et la sécurité en milieu de travail, la planification de la main-d'œuvre et les langues officielles.

Initiatives et politiques stratégiques

La Direction fournit des conseils d'expert sur l'élaboration de stratégies, les politiques et la législation, la coordination avec l'Assemblée législative, le traitement des demandes d'accès à l'information, la gestion du site Web ministériel, les communications internes et l'administration des organismes, conseils et commissions (OCC) du Ministère.

Services financiers

La Direction supervise des programmes et des processus dans les secteurs de la gestion financière, de l'approvisionnement stratégique, de la gestion et des technologies de l'information, de la gestion des documents et de la gestion des bureaux.

INFORMATION FINANCIÈRE

Tableau 1 : Rapport sur l'état au compte ordinaire, par composante de programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET	RÉEL	ÉCART (EN MOINS) / EN PLUS
Administration	3 987,6	3 313,5	(674,1)
Parcs provinciaux			
Relations extérieures et expérience client	2 009,0	2 076,0	67,0
Opérations des parcs	17 720,5	18 056,0	335,5
Sport, activité physique et loisirs	9 385,8	10 991,5	1 605,7
Arts et culture, Archéologie et patrimoine			
Arts et culture	17 367,7	17 392,8	25,1
Archéologie et patrimoine	17 472,3	16 898,1	(574,2)
Tourisme			
Marketing stratégique	11 948,7	12 818,8	870,1
Développement du tourisme	2 676,0	2 443,3	(232,7)
Industrie du voyage, médias touristiques et partenariats	2 601,0	2 705,4	104,4
Festivals et événements	2 489,0	2 324,9	(164,1)
TOTAL DES DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRES	**87 657,5**	**89 020,3**	**1 362,8**

Tableau 2 : Rapport sur l'état des dépenses des comptes à but spécial, par programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	ENTRETIEN DE LA PLAGE PARLEE	FONDS EN FIDUCIE DU VICOMTE BENNETT	FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS	FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES SPORTS	ALLEZ-Y N.-B. !
Solde d'ouverture	**406,8**	**83,7**	**9,7**	**141,5**	**88,0**
Chiffre d'affaires					
Le budget	79,0	10,0	3 130,0	2 000,0	401,0
Réel	133,7	10,6	3 185,8	2 019,5	400,5
Écart (en moins) / en plus	54,7	0,6	55,8	19,5	0,5
Dépenses					
Le budget	60,0	10,0	3 130,0	2,000,0	401,0
Réel	14,8	-	3 130,0	2 079,4	445,7
Écart (en moins) / en plus	(45,2)	(10,0)	-	79,4	36,0
Solde de fermeture	**525,7**	**94,3**	**65,5**	**81,6**	**42,8**

Tableau 3 : Rapport sur l'état des dépenses des organismes de service spécial, par programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	LE BUDGET	RÉEL	ÉCART (EN MOINS) / EN PLUS
Solde d'ouverture	4 755, 6	4 411,2	-

Recettes			
Terrain de golf de Mactaquac	1 536,0	1 796,0	260,0
Rochers Hopewell	5 187,0	6 687,7	1 500,7
Pavillon Sugarloaf	485,0	730,3	245,3
Terrain de camping de la Plage Parlee	768,0	901,9	133,9
Autres parcs provinciaux	624,0	873,3	249,3
Dépenses			
Terrain de golf de Mactaquac	1 694,0	2 431,3	737,3
Rochers Hopewell	5 172,0	4 400,1	(771,9)
Pavillon Sugarloaf	446,0	545,9	99,9
Terrain de camping de la Plage Parlee	480,0	420,1	(59,9)
Autres parcs provinciaux	1 056,0	610,4	(445,6)
Solde de fermeture	**4 507,6**	**6 992,6**	**2 485,0**

Tableau 4 : Rapport sur l'état des dépenses en immobilisations

Exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	LE BUDGET	RÉEL	ÉCART (EN MOINS) / EN PLUS
Dépenses en immobilisations	19 017,0	17 402,9	(1 614,1)

Tableau 5 : Rapport sur l'état des recettes ordinaires par source

Exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	LE BUDGET	RÉEL	ÉCART (EN MOINS) / EN PLUS
Retour sur investissement	1,0	0,0	(1,0)
Vente de biens et de services	6 038,0	6 767,7	729,7
Subventions conditionnelles	875,0	1 332,4	457,4
Divers	4,0	73,7	69,7
TOTAL DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE	**6 918,0**	**8 173,8**	**1 225,8**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RECRUTEMENT

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Un résumé des activités de dotation pour l'exercice financier 2025-2026 du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture est présenté ci-dessous.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉS	**2025**	**2024**
Permanents	171	175
Temporaires	84	71
TOTAL	255	246

Le Ministère a annoncé 64 concours, soit 56 concours publics (externes) et 8 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué les nominations suivantes en recourant à d'autres processus que les concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un degré élevé d'expertise et de formation; • un degré élevé de compétences techniques; • une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*	NOMBRE
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Programme à l'intention des employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, l'administrateur général du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune plainte alléguant du favoritisme, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

N° DU PROJET DE LOI	NOM DE LA LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
35	*Statut de l'artiste* Lien vers le projet de loi 2025-c.30.pdf	6 juin 2025	Adoption d'une nouvelle loi

TITRE DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
Règlement du Nouveau-Brunswick 85-104 pris en vertu de la *Loi sur les parcs*	1er avril 2026	Établissement de barèmes de droits de quatre ans pour les emplacements de camping des parcs provinciaux et les frais d'entretien de la plage Parlee.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2025-47 pris en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste.*	9 décembre 2025	Pour donner au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de : • prescrire les disciplines artistiques; • prescrire les principales associations d'artistes; • fixer les critères qu'un artiste doit satisfaire pour respecter les conditions d'agrément; • prescrire les conditions à inclure dans un contrat écrit.

Les lois dont l'application relevait du Ministère en 2025-2026 se trouvent à l'adresse suivante :

https://lois.gnb.ca/fr/titres?corpus=lois&selection=S (français)

https://lois.gnb.ca/fr/document/lc/2011,%20c.202 (français)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a continué de respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Tout au long de l'année, le Ministère a collaboré avec le Secrétariat aux langues officielles pour mettre en œuvre le Plan d'action ministériel de 2025-2026 à l'appui des quatre objectifs fixés.

Objectif stratégique nº 1

S'assurer que la population a accès à un service de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

On a rappelé aux employés à plusieurs reprises tout au long de l'année l'importance d'offrir activement des services en français et en anglais, que ce soit par téléphone, en personne, par l'affichage, dans la correspondance ou pour les services électroniques. Ces courriels comprenaient des ressources clés telles que des expressions et du vocabulaire courants, un aide-mémoire comportant des exemples et des images de salutation au téléphone et en personne, des conseils en matière de communication pour les superviseurs et les employés ainsi que le guide et la politique sur la langue de service.

Le Ministère a mené des vérifications téléphoniques aléatoires pour confirmer que les services étaient offerts activement dans les deux langues officielles et a apporté des mesures correctives au besoin.

Pour appuyer la prestation des services, le Ministère a mis au point un plan de secours et une liste des employés bilingues et de leurs coordonnées afin de s'assurer que les services sont fournis dans les deux langues officielles sans retard.

Le Ministère a soutenu 12 employés qui ont suivi une formation en langue seconde durant toute l'année afin d'améliorer la qualité des services offerts au public dans les deux langues officielles. De plus, sept employés ont participé au programme semi-intensif d'été 2025, quatre à l'atelier d'automne de six semaines sur le service à la clientèle et dix à l'atelier d'hiver sur le service à la clientèle de six semaines. Les initiatives de formation linguistique ont continué de permettre aux employés de perfectionner leurs compétences en communication bilingue et à améliorer leur compréhension des aspects techniques et culturels de leurs rôles.

Objectif stratégique nº 2

Les employés du gouvernement provincial peuvent travailler et poursuivre une carrière dans la langue officielle de leur choix :

Dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration, les nouveaux employés reçoivent la trousse sur les langues officielles et doivent suivre les modules sur les langues officielles au cours de leur première semaine d'emploi.

Le Ministère favorise l'utilisation des deux langues officielles au moyen d'activités mensuelles permettant aux membres du personnel de s'exercer à parler leur première ou deuxième langue officielle dans un contexte de discussion libre.

Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles durant les petites réunions, de promouvoir les présentations bilingues et d'offrir des services d'interprétation simultanée durant les grandes réunions.

Les communications, la correspondance et les interactions avec les employés, y compris les évaluations du rendement, sont effectuées dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère aide aussi les gestionnaires qui ne sont pas en mesure de réaliser les évaluations du rendement dans la langue officielle préférée de la personne évaluée.

Objectif stratégique nº 3

Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois comprennent les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à l'amélioration de la communication et de son efficacité, ainsi qu'à un meilleur soutien :

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, par l'entremise de la Direction de l'archéologie et du patrimoine et de la Direction des arts et de la culture, a tenu des séances de consultation publique, dont des cafés citoyens, pour le plan d'action culturel, une table ronde sectorielle sur la production cinématographique et des sondages liés à l'examen d'un programme. Les participants ont pu prendre part au processus dans la langue officielle de leur choix. Toutes les consultations publiques et les documents connexes ont été mis à disposition dans les deux langues officielles. Par l'entremise de la Direction des arts et de la culture, en partenariat avec le programme relatif à la prestation des services dans les langues officielles, le Ministère soutient les projets francophones en fournissant jusqu'à 50 pour cent du financement.

La Direction du sport, de l'activité physique et des loisirs a organisé des séances de consultation publique pour la stratégie d'activité physique et le plan d'action sur le transport actif. Les activités de consultation, y compris le symposium sur le transport actif, ont été conçues pour assurer la participation des deux communautés linguistiques.

La stratégie d'activité physique *Soyons actifs Nouveau-Brunswick!* comprenait des consultations à l'échelle de la province dans les deux langues officielles au moyen de séances de mobilisation régionales, de séances virtuelles provinciales et d'entrevues avec des parties prenantes. Du matériel de communication, la trousse d'outils sur les médias sociaux et le site Web ont également été créés dans les deux langues officielles.

Les plans d'action régionaux pour les communautés ont été mis en place par l'entremise d'une communauté de pratique dans le cadre d'une initiative de mise en œuvre précoce. Le fait de travailler avec des organismes et des communautés dans les deux langues officielles a permis de renforcer les capacités et de veiller à ce que les programmes et les mesures de soutien soient accessibles à diverses communautés.

Le Ministère s'efforce également d'assurer une représentation linguistique et régionale dans tous les projets financés, de promouvoir l'accès équitable et de favoriser la diversité culturelle partout au Nouveau-Brunswick.

Objectif stratégique nº 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour promouvoir l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles :

Le Ministère a participé à de multiples salons de l'emploi tenus dans des établissements postsecondaires anglophones et francophones de la province pour attirer des candidats et des candidates des deux communautés linguistiques. Un soutien constant a été offert au personnel pour favoriser une communication bilingue entre les employés, le bureau central et les bureaux régionaux par des rappels réguliers concernant les obligations en matière de langues officielles, les pratiques d'offre active et l'utilisation de messages d'absence du bureau bilingues.

Le programme Apprendre à camper de Parcs NB a offert des cliniques bilingues partout dans la province en collaboration avec les conseils scolaires anglophones et francophones afin d'appuyer les programmes bilingues et le rayonnement. Parcs NB a également organisé sa première journée conjointe de perfectionnement professionnel bilingue pour les deux systèmes scolaires.

Parmi les autres initiatives, mentionnons la création d'une bibliothèque bilingue de TPC, les célébrations de la Fête de l'Acadie avec des jeux-questionnaires et la mise en place de panneaux « Sentier fermé » bilingues par Sentiers NB. Des panneaux et affiches « Hello/Bonjour » ont été installés dans toutes les régions pour promouvoir l'offre active. Afin d'encourager encore davantage l'utilisation et l'appréciation des deux langues officielles, le Ministère a diffusé La Dictée P.G.L. de la Francophonie et le bulletin des langues officielles sur l'intranet.

Conclusion

Le Ministère continue de sensibiliser son personnel à ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a reçu quatre plaintes relatives aux langues officielles et a travaillé en étroite collaboration avec le Commissariat aux langues officielles et Parcs NB pour corriger les lacunes et s'assurer que des mesures sont en place pour que les lieux respectent leurs obligations.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOUVEAU : Section 1 – Comprend l'exercice sur lequel porte le présent rapport et l'exercice précédent.

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune recommandation issue des rapports de 2024 ou de 2025 du vérificateur général.

NOM ET ANNÉE DU SECTEUR DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Sans objet	

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Sans objet	

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
Sans objet	

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune recommandation issue des rapports de 2023, de 2022 ou de 2021 du vérificateur général.

NOM ET ANNÉE DU SECTEUR DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Sans objet		

RAPPORT CONFORMÉMENT À LA *LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif prépare un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2025-2026.